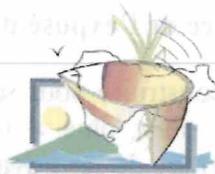


LE DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Remise à niveau et déplacement du Parcours Sportif de santé (P3S)

Délibération N°PLV 22-05-43

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 13 mai 2022. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

20 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	M. GUSTAVE Anselme	Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany
M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin	M. BOUDHOU Dimitri
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. LAUJIN Dominique
Mme DERBY épouse VALA Franciane	Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue
M. THOMET Olivier	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique	Mme MALBOROUGT Reinette
M. TOLA Michel jusqu'à 20h37	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

6 élus étaient absents :

Mme FOUCAN-BARBE Christelle	Mme ROQUES Yvelise	M. MOUNSAMY Olivier
Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor
Mme MEKEL Alexina	Mme INAMO Tania	M. EDWIGE Charly

6 élus étaient représentés :

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. HUBERT Jean-Marie
- M. MOUNSAMY Olivier représenté par Mme BELLOC Catherine
- Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise représentée par M. CERCI Bernard
- Mme FOUCAN-BARBE Christelle représentée par Mme COLLETIN Marie-Louise
- Mme PERIANAYAGON Annie-Claude représentée M. GUSTAVE Anselme
- M. TOLA Michel représenté par Mme MALBOROUGT Reinette à partir de 20h37

M. GUSTAVE Anselme donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :

La commune a autorisé la Région à construire pour son compte un parcours sportif de santé sécurisé. Aujourd'hui ledit parcours n'est plus à niveau. Par ailleurs dans le cadre du programme OCEAN qui a vu le démarrage de ses travaux, il est nécessaire de le déplacer. La maîtrise d'ouvrage du programme OCEAN étant déjà celle de la Région, il convient de transférer la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaire de mise à niveau du P3S à la Région afin qu'elle assure pour le compte de la commune le déplacement et la réfection du parcours.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les travaux menés par la Région dans le cadre du programme OCEAN et la nécessité de déplacer le parcours sportif ;

Considérant la proposition régionale de mettre à niveau l'équipement P3S pour le compte de la commune ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents et représentés décide : :

Article 1 : D'autoriser le transfert de maîtrise d'ouvrage de l'opération « mise à niveau du P3S » à la Région Guadeloupe ;

Article 2 : De solliciter le déplacement de cet équipement en concordance avec les travaux prévus dans le cadre du programme OCEAN.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 20 mai 2022

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT




Publiée le : 03/06/2022

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.